

Séance du 16 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	29

Date de la convocation : 10.10.2023
 Date d'affichage : 10.10.2023
 Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BIANCHI, Madame AUDET pour Madame HULIN, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT, Monsieur CARRARA pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Mesdames BITTY KOUAKOU, AWALE GUEDE, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Rapporteur : M. Bisson

N° 2023-52

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non,

CONSIDÉRANT les mobilités de personnels notamment à la direction de la culture et à la direction générale adjointe au cadre de vie, l'actualisation du tableau des effectifs est nécessaire afin de procéder à leur nomination lorsque tous les emplois sont pourvus ou si les grades n'existent pas au tableau,

Après l'avis de la commission générale en date du 02 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : De créer les postes suivants et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

Emploi Fonctionnel :

- 1 poste de directeur général adjoint, catégorie A, à temps complet,

Filière technique :

- 1 poste d'ingénieur principal territorial, catégorie A, à temps complet,

Filière Culturelle :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B, à Temps complet,

Article 2 : Précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 16 octobre 2023**

 **La secrétaire de séance**

Nadine HULIN

 **Le Maire,**

Michel BISSON

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 16-10-2023 BIS

GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont TNC *
Directeur général des services (DGS)	A	1	1	
Directeur général adjoint des services (DGAS)	A	2	1	
Sous Total		3	2	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché principal	A	5	5	
Attaché	A	9	5	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	2	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	
Rédacteur	B	8	5	
Adjoint adm pal de 1ère classe	C	15	13	
Adjoint adm pal de 2ème classe	C	17	14	
Adjoint administratif	C	14	11	
Sous Total		74	57	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	2	1	
Ingénieur	A	2	1	
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4	
Technicien Principal 2de classe	B	3	1	
Technicien	B	5	2	
Agent de maîtrise principal	C	3	2	
Agent de maîtrise	C	5	3	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	17	15	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	24	19	2
Adjoint technique	C	58	50	10
Sous Total		124	99	12
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Assistant soci-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	3	3	
Educateur de jeunes enfants	A	5	3	2
Puéricultrice Hors classe	A	1	0	
Infirmier en soins généraux de de classe supérieure	A	1	1	
Infirmier en soins généraux de de classe normale	A	1	1	
Auxiliaire puériculture de classe normale	B	7	5	2
Agent social	C	1	1	
Agent spécialisé principale des écoles mat 1ère classe	C	9	9	
Agent spécialisé principale des écoles mat 2ème classe	C	9	5	
Sous Total		38	30	4
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal 1er Classe	B	3	2	
Animateur Principal 2ème Classe	B	2	1	
Animateur territorial	B	4	2	
Adjoint d'animation pal 1ère classe	C	5	5	
Adjoint d'animation pal 2ème classe	C	19	17	
Adjoint d'animation	C	31	24	1
Sous Total		64	51	1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	B	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	1	0	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	0	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	0	
Assistant d'enseignement artistique	B	5	3	3
Sous Total		8	5	3
FILIERE SPORTIVE				
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	1	1	
Educateur APS	B	2	1	
Sous Total		4	3	0
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier Chef Principal	C	3	2	
Gardien et brigadier	C	5	2	
Sous Total		8	4	
Sous Total		324	251	20